



Tel : 04.92.30.05.75  
Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### Réunion du jeudi 14 mars 2024 - 10 heures

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle de l'hémicycle du Conseil départemental à Digne Les Bains.

#### Etaient présents :

En qualité de Délégués  
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX  
Marcel GOSSA

En qualité de Délégués  
des Communes :

Annot : Jean FENOUIL  
Castellane :  
Colmars Les Alpes : Aline MARENKO  
Cruis : Jean-Pierre CHABUS  
Dauphin :  
Entrevaux : Éric BONIFASSI  
Lurs : Jacqueline LADET  
Mane : Michèle RIEMANN  
Montfuron :  
Moustiers : Robert BOXBERGER  
Riez : Claude ARNAUD  
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE  
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel :  
Seyne : Laurent PASCAL Maire  
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO

#### Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Lucie GOSSMANN, Monique QUER.

Egalement : Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental.

#### Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Michèle COTTRET, Jacques BRES, Michel DALMASSO, Claude BONDIL, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Anne Cécile GINESTE, Line TILLEMANN, Laurence ROBION LE PORT, Alain TROUCHET (expert), Marc PATIMO, Thierry RICHARME, Catherine BARRE MONGE, Pauline OLIVEIRA (expert), Lucas GUIBERT Maire, Franck ROUGEAUD (expert), Françoise REYNET, Gérald BACHASSON, Olivier HENRY (expert), Philippe JOLY, Pierre FISCHER Maire, Martine GINESTE, Romain COLIN, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Magali GRANIER, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Éric OLIVE, Directeur de l'attractivité de l'AD04, Bernard BARTOLINI et Réjane MATTHIEU, délégués départementaux de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Bruno CARLIER, Directeur général des Services du Conseil départemental, Jean-Mikaël GASPARD, responsable SGC, Laurent CHAIGNE, Responsable UDAP04. Secrétaire de séance : Aline MARENKO



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-06-VCC (14/03/2024)

**Objet : Travaux de la commission d'homologation – conclusions des membres et classement suite aux visites des communes réalisées dans le courant de l'automne 2023.**

Le Président rappelle l'article 11 des statuts du SMVCC et notamment le rôle de la commission d'homologation au sein du syndicat mixte qui est de veiller au respect des critères fixés par la charte de qualité, et en particulier d'émettre un avis sur les demandes d'homologation présentées par les Communes souhaitant adhérer au label et de contrôler, dans les Communes membres, l'application effective des critères édictés par la Charte, et proposer le cas échéant, au Comité syndical, les mises en demeure et décisions qui s'avèreraient nécessaires, en conformité avec les règles de gestion et de respect du label qu'elle aura établies et qui seront validées par le comité syndical.

La commission n'a aucun pouvoir décisionnel et émet un avis à la majorité des membres présents. En cas d'égalité des voix le président à voix prépondérante.

Le label est attribué pour une durée de trois ans.

Les communes d'Annot, Castellane, Colmars-les-Alpes, Cruis, Dauphin, Entrevaux, Lurs, Mane, Moustiers Sainte-Marie, Riez, Seyne, Simiane-La-Rotonde ont été visitées par la commission d'homologation dans le courant de l'automne 2023.

Pour rappel, les communes de Montfuron, Saint-Martin-de-Brômes et Saint-Michel L'Observatoire-Lincel homologuées en 2022 seront visitées à nouveau courant 2025.

### LE COMITE SYNDICAL

**VU** l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

**VU** les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2022-364-009 du 30/12/2022 et notamment l'article 11 ;

**ENTENDU** le rapport de Monsieur le Président présentant les conclusions des commissions d'homologation des 30/11/2023 et 01/03/2024 relatives aux visites des communes d'Annot, Castellane, Colmars-les-Alpes, Cruis, Dauphin, Entrevaux, Lurs, Mane, Moustiers Sainte-Marie, Riez, Seyne, Simiane-La-Rotonde,

**Le comité syndical approuve** les avis des commissions d'homologation et les classements des communes visitées comme suit :



 VILLAGES & CITÉS DE CARACTÈRE ■	 VILLAGES & CITÉS DE CARACTÈRE ■■	 VILLAGES & CITÉS DE CARACTÈRE ■■■	 VILLAGES & CITÉS DE CARACTÈRE ■■■■
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Saint Martin de Brômes</li> <li>• Saint-Michel L'Observatoire-Lincel</li> <li>• Montfuron</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cruis</li> <li>• Seyne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dauphin</li> <li>• Lurs</li> <li>• Mane</li> <li>• Riez</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Annot</li> <li>• Castellane</li> <li>• Colmars Les Alpes</li> <li>• Entrevaux</li> <li>• Moustiers Sainte-Marie</li> <li>• Simiane La Rotonde</li> </ul>

Ces éléments seront repris sur les outils de communication à venir (supports print/web et panneaux d'entrée de ville)

La commission d'homologation renouvelle les visites tous les 3 ans pour actualiser le classement.

**Le comité syndical ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Fait et délibéré à Digne les Bains, le 14 MARS 2024**

**Le Président du Syndicat Mixte,**

**Alain DELSAUX**



